

MODALITES D'ACCES AU DOSSIER MEDICAL

En application de la loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et notamment de son article L 1111-7 al 1 et 2, toute personne peut accéder directement aux informations concernant sa santé.

La loi du 04 mars 2002 a prévu que le secret médical ne faisait pas obstacle à ce que les informations concernant une personne décédée soient délivrées à ses ayants droit, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès, dans la mesure où elles leur sont nécessaires pour leur permettre de :

- ✂ Connaître les causes de la mort,
- ✂ Défendre la mémoire du défunt,
- ✂ Faire valoir leurs droits.

Un ayant droit peut être défini comme une personne titulaire d'un droit venant du défunt. Les ayants droits sont les ascendants, les descendants, le conjoint, c'est-à-dire le plus souvent les héritiers.

Mais ce sont aussi parfois d'autres personnes ayant des droits à faire valoir en raison du décès, tels que le concubin (notoire) ou la personne ayant conclu un PACS avec le défunt.

1. Formalité de la demande :

- ✂ Faire une demande écrite,
- ✂ L'adresser à **Virginie BOUDEHEN - service Archives,**

2. Pièces justificatives :

Vous demandez votre propre dossier, joindre obligatoirement :

- * Une copie de votre carte nationale d'identité

Vous demandez le dossier d'un de vos enfants mineur, joindre obligatoirement :

- * Une copie de de votre carte nationale d'identité
- * Une copie de votre livret de famille
- * Jugement de divorce attestant de l'autorité parentale le cas échéant

Vous demandez le dossier d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle, joindre obligatoirement :

- * Une copie de votre carte nationale d'identité
- * Une copie du document attestant de votre qualité de tuteur

Vous demandez le dossier d'un proche décédé, joindre obligatoirement :

- * Une copie de votre carte nationale d'identité
- * Une copie de document attestant de votre qualité d'ayant-droit (livret de famille, acte notarié,...),
- * Une copie du certificat de décès, si la personne n'est pas décédée dans l'établissement concerné.

3. Communication du dossier :

Le délai de communication fixé par la loi est de 8 jours, porté à 2 mois pour les informations médicales datant de plus de 5 ans.

Pour des raisons de confidentialité, les copies des dossiers médicaux vous sont remises en mains propres ou sont envoyées au médecin de votre choix, sous pli recommandé avec accusé de réception. Dans tous les cas, il y a un délai de réflexion incompressible de 48h avant la communication des documents.

4. Facturation :

Conformément à la réglementation en vigueur (article 4-3 de l'arrêté du 5 mars 2004), la consultation du dossier sur place est gratuite. Les coûts de reproduction sont facturés au demandeur : **0,20 € la copie.**

Le patient est informé du caractère confidentiel des informations contenues dans le dossier médical, notamment vis-à-vis des tiers (famille, entourage, employeur, assureur...)

DEMANDE D'ACCES AU DOSSIER MEDICAL

IDENTITE DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), Mme / M. (NOM, Prénom)

Né(e) le : à (Ville, Département)

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Téléphone* : Téléphone portable* :

**Un numéro de téléphone est obligatoire afin de vous proposer un rendez-vous pour récupérer le dossier médical*

DOSSIER MEDICAL

Informations médicales me concernant :

Date(s) d'hospitalisation :

Nom du(es) médecin(s) en charge de l'hospitalisation :

ATTENTION : un dossier par hospitalisation, si vous souhaitez tous les séjours merci de le préciser.

Lieu d'hospitalisation :

Hôpital Privé de l'Estuaire

Clinique François 1er

Soins de suite et réadaptation le petit Colmoulins

Clinique le Petit Colmoulins

Informations médicales concernant :

Mme / M. NOM, Prénom

Né(e) le :

En qualité de : Représentant légal (père, mère pour les mineurs, ou tuteur)

Ayant-droit d'une personne décédée

Date(s) d'hospitalisation :

Nom du(es) médecin(s) en charge de l'hospitalisation :

Lieu d'hospitalisation :

Hôpital Privé de l'Estuaire

Clinique François 1er

Soins de suite et réadaptation le petit Colmoulins

Clinique le Petit Colmoulins

Motif de la demande :

Connaître les causes du décès

Défendre la mémoire du défunt

Faire valoir vos droits

CONDITIONS D'ACCES

Je souhaite :

Recevoir les copies en mains propres (sur rendez-vous)

Que les copies soient adressées au médecin désigné ci-dessous :

Consulter le dossier sur place (la demande de consultation du dossier se fait auprès du service qualité sur rendez-vous)

Dr NOM, Prénom :

Adresse complète :

Code Postal : **Ville** :

Je certifie avoir pris connaissance des modalités d'accès au dossier médical.

Fait à : le :

Hôpital Privé de l'Estuaire
505, rue Irène Joliot-Curie • 76620 LE HAVRE
BP 90011 - Tel : 02 52 68 02 02

Signature :